

eût fait seule les frais de ces histoires... elles se répandirent et jetèrent l'effroi parmi le peuple.

Le tribunal de santé, pour détruire les doutes de ceux qui niaient encore l'existence du fléau, eut l'idée de faire passer un chariot rempli de cadavres nus portant les traces hideuses de la peste, dans une promenade que les habitants avaient coutume de faire au cimetière de San Gregorio, aux fêtes de la Pentecôte. A cette vue, un cri d'horreur retentit... On crut enfin à la peste...

La difficulté de subvenir aux besoins des malheureux malades allait chaque jour en augmentant. Le 22 mai, on adressa au gouverneur une supplique lui demandant assistance, lui représentant que, par un décret spécial de Charles-Quint, les dépenses relatives à la peste étaient à la charge du fisc ; qu'il en avait été ainsi pour la peste de 1576 (dite peste de Saint-Charles) ; que la ville ne pouvait plus supporter ses charges, impôts, etc. Le gouverneur répondit en termes équivoques qu'il regrettait de ne pouvoir soulager la ville ; que néanmoins il aviserait aux moyens de l'aider, etc., et l'on n'eut aucun résultat.

Le gouverneur transmit son autorité à Ferrer peu de temps après pour ne s'occuper que de la guerre, laquelle guerre, après avoir coûté la vie à des millions d'hommes dans la Lombardie, le pays vénitien, le Piémont, la Toscane et une partie de la Romagne, tant par la contagion que par les batailles et le sac cruel de Mantoue, finit par la reconnaissance du nouveau duc de cet Etat, lequel céda au duc de Savoie une partie du Montferrat, et à Ferrand, duc de Guastalla, d'autres terres, d'un revenu de six mille écus. Il y eut un traité secret par lequel le duc de Savoie donna Fignerol à la France ; ce traité eut son exécution plus tard, mais sous d'autres prétextes.

Cependant le bruit d'empoisonnements par les onctions prenaient des proportions effrayantes. Dans l'église, San-Antonio, un malheureux vieillard, avant de s'asseoir, passe son manteau sur son banc pour ôter la poussière.

—Le scélérat oint les bancs ! s'écria-t-on ; et on le massacra.

Le lendemain, trois jeunes Français visitant Milan et admirant le Duomo, l'un d'eux passe la main sur une sculpture pour s'assurer que c'est du marbre.

—Ils oignent le Duomo ! ce sont des coquins de Français !

On les traîne en prison, ce qui les sauve de la mort ; le lendemain, reconnus innocents, ils sont relâchés.

Dans les campagnes, même frénésie. Tout homme suspect, et un rien rendait suspect ! était déclaré *untore* (1) et comme tel incarcéré ou déchiré par le peuple.

Cependant les décurions obtinrent du Cardinal Fédérigo que l'on ferait une procession avec la châsse de saint Charles, laquelle serait exposée après, pendant huit jours, sur le maître-autel de la cathédrale.

On employa trois jours aux préparatifs de cette solennité. Le 11 juin, la procession sortit de la cathédrale. Elle commençait par une longue file d'hommes et de femmes vêtus de toile grossière, nu-pieds et ayant un voile sur la tête. Venaient ensuite les arts et métiers avec leurs bannières, les ordres religieux, plusieurs membres du clergé séculier : chaque personne portait un cierge en main. Puis, sous un riche dais porté par quatre chanoines en chape d'or, la châsse en cristal. A travers on voyait le corps du saint revêtu de ses habits pontificaux, les traits flétris, mais encore reconnaissables. Derrière la châsse (dit Ripamonti, à qui nous empruntons cette description) venait le cardinal-archevêque Fédérigo Borromeo, cousin du saint ; ensuite le clergé, les magistrats en costume, la noblesse, la plupart vêtus de noir en signe de deuil, un cierge en main, et enfin la foule du peuple.

Les maisons étaient ornées de tapisseries et de feuillages ; aux fenêtres se montraient des malades qui regardaient le corps vénéré en priant... Mais Dieu n'accorda pas de suite ce qu'on lui demandait si ardemment. Au contraire, la violence de la contagion s'accrut, et le nombre des personnes renfermées au lazaret atteignit le chiffre de seize mille ! Il mourait cinq cents personnes par jour ! Le nombre

alla même jusqu'à quinze cents, et, si l'on en croit Taddino, à *trois mille par jour* lorsque le mal fut à son plus haut point. Au reste la population était, selon Ripamonti, de deux cent mille individus, et le chiffre des morts s'éleva à *cent quarante mille* !...

On augmenta le nombre des agents employés au service sanitaire : *monatti, apparitori, commissaires*.

Les premiers enlevaient les cadavres des maisons, des rues, et les charriaient aux cimetières. Ils allaient chercher les malades pour les conduire au lazaret et brûlaient les effets infectés. Les *apparitori* précédaient les chariots et sonnaient une cloche pour avertir les passants. Les commissaires étaient les chefs des *monatti* et des *apparitori* ; ils veillaient aux services de tout genre du lazaret.

On avait construit à la hâte, dans l'intérieur du lazaret, des baraques pouvant contenir quatre mille personnes ! mais on commença d'autres constructions qui restèrent inachevées, car le courage, les ouvriers, l'argent, tout manquait !... On laissait mourir dans l'abandon les petits enfants dont les mères avaient succombé !...

Les cadavres ayant comblé une immense fosse près du lazaret, il fallut en creuser d'autres. On ne trouva personne pour cette besogne, si nécessaire pourtant !...

Les deux héroïques capucins, les pères Félice Casati et Michel Pozzobonelli, se chargèrent de recruter dans les campagnes, par l'autorité du tribunal, mais plus encore par l'autorité de leur saint habit, environ deux cents hommes qui vinrent creuser les fosses et enterrer les morts sous leurs ordres.

Quelquefois le lazaret manqua de médecin. Mais ce fut parmi les ecclésiastiques que brilla la plus généreuse émulation de risquer sa vie pour soigner les malades. Ils étaient au milieu d'eux perpétuellement. Aussi plus de soixante curés de la ville périrent-ils. Le saint cardinal les animait par son exemple et ses paroles.

—Soyez prêts, leur disait-il, à abandonner la vie plutôt que cette famille qui est la vôtre, que les enfants qui nous appartiennent... Allez avec empressement, avec

(1) Celui qui oint.